

Dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle en Arts Visuels

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE DES COLLÈGES DE LA VIENNE 2024/2025

Conscient que l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances, le Département de la Vienne s'engage en direction de la jeunesse afin de contribuer à la formation et à l'émancipation du citoyen à travers l'éducation à l'art et par l'art.

Ainsi, le Département, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Vienne (DSDEN 86), met en place un dispositif d'EAC dans le domaine des arts plastiques et visuels à destination des collèges de la Vienne.

PRINCIPE

Ce dispositif est composé:

- d'une visite commentée de l'exposition des œuvres de l'artiste intervenant, à destination des collégiens bénéficiaires dans les locaux de l'Hôtel du Département (place Aristide Briand, 86000 POITIERS),
- de la réalisation de 15 heures d'ateliers artistiques par l'artiste, auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves du collège, devant aboutir à la réalisation d'œuvres exposables,
- de l'exposition des travaux des collégiens réalisés pendant les heures d'ateliers, dans les locaux de l'Hôtel du Département (place Aristide Briand, 86000 POITIERS), et présence des élèves lors de l'inauguration.

FINANCEMENT

- Les coûts directement pris en charge par le Département sont :
 - l'intervention de l'artiste lors des ateliers et lors du temps de médiation devant ses œuvres,
 - le matériel artistique nécessaire aux ateliers et à l'exposition des travaux d'élèves (dans la limite de 500 €).
- Les coûts restants à la charge du collège sont :
 - les repas de l'artiste intervenant, au sein de la cantine scolaire, si nécessaire en fonction du planning des interventions,
 - le déplacement des élèves à Poitiers pour le temps de médiation devant les œuvres de l'artiste puis pour l'inauguration de l'exposition des travaux des élèves.

Δ possibilité pour le collège de bénéficier, pour l'un de ces deux déplacements, d'une subvention départementale, s'il est couplé avec une visite dans le cadre du dispositif départemental « Classe Art et Patrimoine » : https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/education-jeunesse/les-appels-a-projets/classes-histoire-et-patrimoine-1

SÉLÉCTION DES BÉNÉFICIAIRES

Deux collèges pourront être retenus pour bénéficier de ce dispositif pour l'année scolaire 2024/2025.

L'analyse des candidatures des collèges sera réalisée par le Comité de pilotage du projet composé des élus en charge de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture du Conseil Départemental de la Vienne.

Afin de garantir un égal accès des collégiens de la Vienne aux dispositifs d'EAC financés ou cofinancés par le Département, les candidatures des collèges seront analysées au regard de l'ensemble des autres projets d'EAC dont a déjà bénéficié le collège candidat.

Le choix des deux binômes (collège/projet artistique) réalisé par le comité sera soumis à la Commission Culture puis au vote de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vienne.

CALENDRIER 2024/2025

- <u>Candidatures</u>:

Le formulaire de candidature est à retourner par courrier ou courriel au plus tard le 25 mai 2024 (modalité d'envoi sur le formulaire).

Organisation:

- Analyse des candidatures et vote des binômes collège / projet artistique : en juin et juillet 2024,
- Rencontres des partenaires (collège, artiste, Département et DSDEN) et finalisation des conventions de partenariat : entre septembre et novembre 2024.
- Mise en œuvre : deux sessions au choix (voir les propositions artistiques ci-dessous)
 - 1ère session « Portraits métamorphosés : techniques mixtes » de Janvier à Mars 2025

Visite de l'exposition de l'artiste et ateliers : entre le 8 janvier et le 14 février Exposition des travaux d'élèves et inauguration : entre le 10 mars et le 4 avril

 2nd session « Temps et image photographique : cyanotype et sténopé » de Avril à Juin 2025

Visite de l'exposition de l'artiste et ateliers : entre le 9 avril et le 16 mai Exposition des travaux d'élèves et inauguration : entre le 2 juin et le 27 juin

(dates données à titre indicatives, susceptibles de modifications)



DESCRIPTION DES DEUX PROJETS ARTISTIQUES PROPOSÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

« PORTRAITS METAMORPHOSES : TECHNIQUES MIXTES »

L'artiste NAILI propose aux collégiens une découverte du dessin, du frottage, de la peinture, de l'empreinte et du collage sur différents supports à partir des matières, textures et objets du quotidien.

En partant de ses projets « Natures- mortes métamorphosées » et « Autoportraits » cicontre, elle invite les élèves à chercher la création de visages/portrais imaginaires.

1^{ère} session

Janvier à

Mars 2025

2nd session

Avril à

Juin 2025

L'atelier envisage une plongée dans la multidisciplinarité artistique afin de proposer aux collégiens d'exprimer leur potentiel créatif dans le cadre d'une expression artistique associant deux sujets : autoportraits et paysages oniriques.









Site internet de Rahma Naili : https://www.wylagency.fr/rahma-naili

« TEMPS ET IMAGE PHOTOGRAPHIQUE : CYANOTYPE ET STENOPE »

L'artiste Thomas Regdosz propose aux collégiens une découverte de l'histoire et des techniques anciennes de la photographie : le Sténopé et le Cyanotype.

A travers un retour à la « matière photographie », il leur permet de questionner leur rapport à la photographie, à l'image et au temps : durée exposition à la lumière, développement, le rapport positif/négatif, etc.

En expérimentant ces deux techniques pour la réalisation de portraits, autoportraits et captures de leur environnement quotidien, les jeunes sont invités à porter un regard différent sur ce qui les entoure et sur leur propre image.











Œuvres de l'artistes

Travail d'atelier

Contraintes : nécessite une pièce aveugle ou qui peut être mise dans le noir complet (pour stenopé) avec si possible un point d'eau ; pas de manipulation des produits (révélateur, fixateur) par les élèves

Site internet de Thomas Regdosz: http://thomasregdosz.net/